



VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie
BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du lundi 11 décembre 2017, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017
- 3 - Délégations du conseil municipal au Maire : information sur les décisions prises
- 4 - Mise en place d'un adulte relais insertion emploi

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5 - Débat d'orientations budgétaires 2018
- 6 - Fixation des tarifs municipaux 2018
- 7 - Reversement de la subvention T'CAP aux associations

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- 8 - Acquisition d'un terrain suite à un portage financier par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace
- 9 - Acquisition d'un terrain rue de Rohrwiller (section 11, n° 47)
- 10 - Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : attribution du lot n° 16

RESSOURCES HUMAINES

- 11 - Modification de l'état des effectifs : création de postes

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

- 12 - Service de l'eau : plan pluriannuel d'investissement
- 13 - Service de l'eau : appel à l'emprunt

Membres en fonction :	33
Membres présents :	24
Membres absents non-excusés :	2
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	7

Membres présents en début de séance :

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire
Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire
M. GRESS Raymond, Adjoint au maire
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire
Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au maire
M. BECKER Gérard, Adjoint au maire
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au maire
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire
M. FRITSCH Gustave, Conseiller municipal
M. MERTZ Patrick, Conseiller municipal
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal
M. BRAYE Francis, Conseiller municipal
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal
Mme UNTEREINER Delphine, Conseillère municipale
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal
M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal

Bischwiller réussit :

M. ECKERT René, Conseiller municipal
M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal
M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale
M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal
M. BASAK Metin, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :

Unis pour Bischwiller :

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Adjointe au maire (arrivé(e) pour le point 3)

Bischwiller réussit :

M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal (arrivé(e) pour le point 3)

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

M. KAHHALI Yves, Adjoint au maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. GRESS Raymond, Adjoint au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme DE SANTO Marie, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme MECKES Anne, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au maire (Unis pour Bischwiller).
Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. WEISS Gilles, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller).
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

Le 11 décembre 2017 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 en saluant l'assemblée, le public et les représentants des Dernières Nouvelles d'Alsace, Madame Emilie SKRZYPCZAK, journaliste et Monsieur Charles NEUHART, correspondant local.

Après avoir donné lecture de la liste de présence, il propose l'ajout de deux points relatifs au budget annexe du service de l'eau : plan pluriannuel d'investissement et appel à l'emprunt. Le conseil municipal approuve cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

I – AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n°1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DESIGNER Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 – Délégations du conseil municipal au Maire : information sur les décisions prises

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Marchés à procédure adaptée passés du 24.10.2017 au 28.11.2017 :

Objet du marché	Intitulé des lots	Date de marché	Titulaire du marché	Montant H.T. du marché (en €)
Construction d'un gymnase scolaire sur le site de l'école Menuisiers à Bischwiller	Lot 14 - Équipements sportifs	30/10/2017	SATD SAS Z.A. - Rue Creuse Fontaine 67130 RUSS	43 430,97
MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT BISCH'ART 7 RUE DES CASERNES 67240 BISCHWILLER Montant total du marché : 251 170,02 €	LOT 1 – GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT - FONDATION	26/10/2017	SAS ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PHILIPPE RENNER ET FILS 7 rue de la Cenpa 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	38 869,14
	LOT 2 - AMENAGEMENT EXTERIEUR		WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS 6 C Rue de l'Artisanat 67250 SURBOURG	22 985,30
	LOT 3 - CHARPENTE METALLIQUE / BARDAGE / SERRURERIE		SIRC TOLERIE 9, rue de l'industrie – BP 8 67241 BISCHWILLER CEDEX	95 105,80
	LOT 4 - ELECTRICITE		SCHORO ELECTRICITE 5, rue de l'Industrie – BP 9 67116 REICHSTETT	21 972,88
	LOT 5 - infructueux			
	LOT 6 - SANITAIRE / CHAUFFAGE		SANICHAUF Rue Edouard Branly Zone Industrielle BP 20290 57402 SARREBOURG CEDEX	15 389,89
	LOT 7 - MENUISERIE INTERIEURE		MENUISERIE ROHMER 7, rue de Morsbronn 67360 DURRENBACH	9 650,40
	LOT 8 - CARRELAGE		DIPOL SA 1 rue de la Batterie 67118 GEISPOLSHEIM-GARE	7 583,66
	LOT 9 - PEINTURE INTERIEURE / SIGNALÉTIQUE		MAYART 3, rue du Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	7 912,95
	LOT 10 - ASCENSEUR		OTIS CONSTRUCTIONS NEUVES Parc des Forges Bâtiment M1 34, rue Jacobi Netter 67200 STRASBOURG	31 700,00

Avenants :

Restructuration du réseau d'éclairage public – Rue des Écoles à BISCHWILLER

Avenant n° 1 – tranche ferme

La tranche ferme du marché relatif aux travaux de restructuration du réseau d'éclairage public de la rue des Ecoles à 67240 Bischwiller a été attribuée à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE AFC en date du 02/08/2017 pour un montant de 39 253,80 € H.T.

Le présent avenant en date du 25/10/2017 a pour objet l'intégration au DQE de prix supplémentaires pour un montant de 3 068,50 € H.T pour permettre le déploiement d'un réseau privé en vue d'anticiper l'extension du dispositif de vidéoprotection et d'éviter de ré-ouvrir la voirie.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 39 253,80 € H.T.
- Montant de l'avenant n° 1 : 3 068,50 € H.T.
- Montant final du marché : 42 322,30 € H.T.
- Représentant une augmentation de 7,82 %

Construction d'un gymnase scolaire sur le site de l'école Menuisiers à BISCHWILLER

Avenant n° 1 au lot 01 : terrassement / voirie / espaces verts

Le lot 01 : terrassement / voirie / espaces verts de l'opération de construction du gymnase scolaire sur le site de l'école Menuisiers a été attribué à l'entreprise SOTRAVEST en date du 21/08/2017 pour un montant de 33 928,69 € H.T.

Les travaux de terrassements nécessitent de décapier la couche existante de graviers présente dans la cour de récréation et d'utiliser ce matériau pour faire une partie de la couche de forme sous le dallage du bâtiment. L'hypothèse du niveau moyen de l'épaisseur de cette couche de gravier a été estimée durant les études à 30 cm.

Cette hypothèse provient d'une part du rapport de sol qui constate sur une hauteur de 140cm la présence de remblai sablo-limoneux très graveleux noir. Et d'autre part, du fait que sous toute voirie praticable et carrossable doit se trouver une couche de forme de gravier d'environ 40cm pour la stabilité de la voirie.

L'entreprise de terrassement lors de la préparation de la plateforme a effectué 10 sondages dans la cour de récréation afin de confirmer les épaisseurs de gravier. Il en résulte une épaisseur moyenne de 15cm sur une surface de 1150 m² soit 172.5 m³. Le marché prévoit de récupérer 30 cm de gravier sur 1500 m² soit 450 m³.

Par conséquent l'entreprise doit effectuer des travaux supplémentaires de déblais et de remblais estimés à 277.5 m³. Le coût des travaux supplémentaires est partiellement compensé par des moins-values pour les remblais du volume des graviers existants (position 15), le décapage de gravier (position 10), un niveau de fond de fouille du terrassement inférieur de 5 cm (68 cm contre 73 cm prévus au marché) et la non-démolition de la colonne Morris.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 33 928,69 € H.T.
- Montant de l'avenant n° 1 : 6 230,00 € H.T.
- Montant final du marché : 48 190,43 € H.T.
- Représentant une augmentation de 18,36 %

Construction de locaux d'enseignement en extension de l'école Menuisiers

Avenant n° 2 au lot n° 08 : Peintures extérieures et intérieures

Les travaux du lot 08 : Peintures extérieures et intérieures ont été attribués à l'entreprise VEITH en date du 06/10/2016 pour un montant de 45 000,00 € H.T.

Le présent avenant a pour objet la reprise des malfaçons des travaux réalisés par le plâtrier par l'enduisage de différents murs et plafonds. De plus, dans le cadre de l'avenant 1, la position échafaudage avait été supprimée en totalité or pour réaliser une partie des travaux de peinture extérieure l'échafaudage doit être maintenu. Le montant de ces travaux s'élève à 1 742.60 € H.T.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 45 000,00 € H.T.
- Montant cumulé des avenants 01 et 02 : - 35 893,35 € H.T.
- Montant final du marché : 9 106.65 H.T.
- Représentant une diminution de 80 %

Avenant n° 3 au lot n° 03 : Menuiserie extérieures bois

Les travaux du lot 03 : Menuiserie extérieures bois ont été attribués à l'entreprise ETTWILLER en date du 06/10/2016 pour un montant de 32 937.80 € H.T.

Le présent avenant a pour objet la fourniture et la pose de bardage en sous-face de type TRESPA en remplacement des panneaux marine à peindre initialement prévus au marché. Le montant de ces travaux s'élève à 11 266.80 € H.T.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 32 937.80 € H.T.
- Montant cumulé des avenants 01 et 02 et 03 : 45 788.16 € H.T.
- Montant final du marché : 78 725.96 € H.T.
- Représentant une augmentation de 139 %

Locations :

Bénéficiaire	Adresse du bien	Type de bien	Objet	Durée du contrat	Tarif
Nicolas BERNHARDT	1 rue du Carmel (logement centre de secours)	Appartement F4	Bail à loyer	3 ans à compter du 01.01.2018	416,79 € mensuels
Association COLECOSOL	10 rue Raymond Poincaré (ex local Chaussures Georges)	Local commercial	Convention précaire de mise à disposition pour la vente de produits issus du commerce équitable en partenariat avec le lycée Goulden	Du 1.12.2017 au 23.12.2017 (vente)	Gratuit

Don :

M. Victor CAPONE a fait don à la Ville de Bischwiller d'un ordinateur neuf pour le bâtiment communal « 22 » rue de la Gare. Il sera utilisé par la personne chargée de l'accueil.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ✓ EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

DISCUSSION

Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », demande des précisions sur la durée de la convention avec l'association COLECOSOL.

Monsieur le Maire rectifie la date indiquée sur le rapport d'analyse : la convention prend fin au 23 décembre 2017 (et non 2018). Il s'agit d'une boutique éphémère, inaugurée le 2 décembre 2017, autour du commerce équitable. C'est un beau projet de partenariat avec l'association COLECOSOL et le lycée Goulden.

Point n°4 – Mise en place d'un adulte relais insertion emploi

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

La Ville de Bischwiller, de par sa sociologie spécifique, est éligible à la politique de la ville avec le quartier prioritaire « Liberté » et a des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP).

Les actions soutenues par la municipalité en direction des populations fragilisées sont nombreuses dans les domaines culturel, éducatif et social, avec la participation des citoyens.

La problématique de l'emploi des jeunes isolés et peu qualifiés interpelle. La Mission Locale, entre autres, est en accompagnement de ce public.

Afin de donner un impact supplémentaire aux actions entreprises, la Ville souhaite qu'un professionnel soit chargé de mener des opérations de terrain pour rencontrer les jeunes, les motiver à entreprendre des actions de formation, de recherche d'emploi, de s'inscrire dans les dispositifs d'accompagnement existants.

Le dispositif adulte relais peut être mobilisé avec une aide de 19 000 € annuels financée par l'État sur trois ans renouvelables. Le cofinancement sera apporté par la Ville.

Le portage du poste peut être assuré soit en régie, soit à travers une association support.

L'adulte relais est recruté en vue d'une expérimentation. Si son intervention n'est pas concluante, il peut être mis fin à sa mission.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER la création d'un poste d'adulte relais insertion emploi à Bischwiller,
- DELEGUER au Maire le soin de définir le meilleur portage : régie, association,
- AUTORISER le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'État et/ou l'association support,
- SOLLICITER les aides au poste d'adulte relais dont la Ville peut bénéficier de la part des divers partenaires,
- AUTORISER le Maire à prendre toute initiative et à signer tout document en lien avec ce projet.

Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Monsieur le Maire fait part du paradoxe de Bischwiller : la commune est celle de la CAH qui a le plus d'emplois par rapport à la moyenne nationale, mais elle a le double de chômage parmi les jeunes. Par ailleurs, selon un diagnostic de l'Agence Régionale de Santé, le taux de mortalité au sein du quartier prioritaire « Liberté » est de 70 % supérieur à la moyenne nationale, toutes tranches d'âge confondues.

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, adjointe, demande quelles en sont les causes.

Les causes identifiées sont le diabète et les insuffisances respiratoires, répond Monsieur le Maire, qui sont liées à l'alimentation et au tabagisme.

Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », pense que la prise en

compte des hôpitaux et maisons de retraite explique le taux élevé de mortalité à Bischwiller.

Monsieur le Maire confirme que les hôpitaux et maisons de retraite n'ont pas été pris en compte dans ce diagnostic qui ne cible que le quartier prioritaire.

Madame Delphine UNTEREINER, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », trouve cette opération légitime. Le facteur humain peut changer la donne en matière d'insertion.

Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », demande si la personne idéale a été trouvée et qui la chapeautera. Ce type d'opération avait déjà été mis en place par l'équipe municipale précédente mais les résultats n'étaient pas satisfaisants. En matière d'insertion professionnel, Monsieur ECKERT souligne le travail remarquable du Département et de la Mission Locale et rappelle que cette dernière bénéficie déjà de subventions.

Monsieur le Maire répond que l'adulte-relais sera placé sous l'autorité du maire, de l'adjointe Cathy KIENZ, du directeur général des services et de la responsable du service jeunesse. Il sera évalué après un an et si les résultats ne sont pas concluants, son contrat prendra fin. L'objectif, contrairement à la Mission Locale qui fait un travail d'accueil des jeunes, est d'assurer un suivi quotidien et personnalisé des jeunes.

Monsieur ECKERT estime que le rapport d'analyse manque de clarté et de précision sur la durée, l'employeur, les détails de l'aide.

Concernant l'aide, Monsieur le Maire explique que ce poste coûtera environ 38 000 €. Il estime la réaction de Monsieur ECKERT légitime. Le profil recherché doit avoir de l'expérience dans le monde de l'entreprise. Il faut que le passé de la personne qui sera retenue donne une garantie de réussite.

L'adulte-relais sera-t-il un employé municipal ? interroge Monsieur Francis BRAYE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative tout en précisant qu'il sera contractuel.

Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », trouve cette initiative très honorable. Il estime qu'il ne faudrait pas évaluer cette personne comme une performance économique parce qu'on touche à du social. Le fait de toucher ne serait-ce qu'un, deux ou trois jeunes, est déjà bien. Il demande si le Département a été contacté pour cofinancer l'opération, si les 38 000 € n'englobent que la rémunération de la personne ou également les moyens et qui réalise le portage.

Il s'agit uniquement de la rémunération. Les moyens tels que le bureau, les fournitures, l'ordinateur seront fournis par la Mission Locale, qui met également à disposition son réseau d'entreprises. Monsieur le Maire souligne le fait que les entreprises n'arrivent pas à trouver de personnel qualifié. Il espère que les « sauvageons » soient pris en charge pour qu'ils aient les moyens de se construire autour d'un avenir professionnel. Le portage sera fait par la Ville avec l'aide de la Mission Locale.

Monsieur JUNG demande si la création du poste nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal. Par ailleurs, il relève une erreur grammaticale dans la dernière phrase du projet de délibération.

Monsieur le Maire répond qu'il donnera l'information au conseil municipal. La personne retenue pourrait même être présentée lors d'une séance du conseil. Mais en termes financiers, le poste se fondera dans la masse salariale. On ne distinguera au budget que la subvention qui y sera liée. Quant à l'erreur, elle sera rectifiée.

Monsieur Maurice BARTHOLOME, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », pense que le projet est louable mais pas simple. Il faudra suivre l'évolution de la personne et voir les résultats.

Monsieur le Maire confirme et ajoute que ce ne sera déjà pas simple de trouver la personne idéale, qui devra avoir de bonnes aptitudes relationnelles.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n°5 – Débat d'orientations budgétaires 2018

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est la première étape en vue du vote du budget de la Ville de Bischwiller pour l'année 2018. Le débat a pour objet de faire le point sur la situation financière de la Ville, sur les principaux investissements et tracer les perspectives.

Nous sommes désormais dans la deuxième moitié du mandat et il s'agit de fixer également les investissements qui seront susceptibles d'être encore réalisés dans les trois années à venir.

Le budget 2018 sera également le deuxième voté depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Jusqu'à la stabilisation des compétences de la CAH, qui se fera encore par des décisions à prendre l'année prochaine, nous aurons des impacts budgétaires à prendre en compte, notamment en matière de transfert de charges.

Le contexte national

L'économie française donne des signes de plus en plus encourageants de reprise, malgré l'augmentation du déficit de la balance commerciale. L'impact sur le chômage n'est pas encore significatif. Par contre, la croissance reprend des couleurs.

Le gouvernement a pris en certain nombre de mesures fiscales et en matière de droit du travail, qui visent à booster la croissance et l'économie. Les effets sont attendus à moyen terme.

Il a également pris des mesures fortes qui visent à diminuer les déficits publics pour rentrer dans les critères européens.

Quatre d'entre elles ont un impact certain sur les collectivités :

- La suppression d'un certain nombre de crédits d'intervention, notamment pour subventionner les mesures environnementales (territoires à énergie positive pour la croissance verte – TEPCV, entre autres) et le gel des dotations ;
- La réduction drastique du nombre de contrats aidés qui passent de 450 000 en 2017 à 200 000 au budget 2018. L'impact n'est pas négligeable car nous avons encore 4 personnes en poste à Bischwiller ;
- La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages français va entraîner un transfert de la fiscalité vers les dotations, donc une limitation de l'autonomie des collectivités. Pour Bischwiller, 88 % des ménages seront exonérés d'ici 3 ans.
- Les efforts demandés aux bailleurs sociaux de baisser unilatéralement les loyers, ce qui les obligera à baisser leur investissement. La Ville s'est portée caution à hauteur de 8,3 M€ pour les différents bailleurs. Il ne faudrait pas que certains soient en difficulté et nous appellent en garantie.

Par ailleurs, pour les années à venir et jusqu'à la fin du quinquennat, le gouvernement demande aux collectivités locales de faire un effort sans précédent de réduction des dépenses de 13 milliards. Des contrats sont prévus d'être signés avec les 320 plus grandes collectivités mais des efforts sont demandés à toutes. La progression des dépenses de fonctionnement devra être limitée à 1,2 %, inflation comprise. Cela signifie presque un gel des dépenses de fonctionnement pour les 5 prochaines années.

Concernant les dotations, le gouvernement s'est engagé à ne pas les diminuer en 2018 en volume avec un effort de redistribution en faveur des quartiers prioritaires. À suivre pour Bischwiller.

Enfin, au niveau national, l'investissement public qui a fortement baissé ces dernières années, reprend légèrement, sans toutefois retrouver les niveaux d'avant la crise.

1. BUDGET PRINCIPAL

Les principales réalisations en 2017

Plusieurs chantiers se sont terminés en 2017 :

- la bibliothèque centre de documentation (BCD) et l'isolation extérieure de l'école Menuisiers,
- la voirie de la rue des Écoles, ainsi que l'éclairage public,
- le déploiement de la vidéoprotection avec le raccordement à la gendarmerie pour la transmission des données,
- divers travaux dans les écoles, dont l'isolation des combles à l'école Foch entre autres,
- la transformation de deux salles au sous-sol de la MAC R. Lieb pour accueillir la danse et les ateliers de théâtre,
- la fin de l'étude de faisabilité du quartier d'habitat du Baumgarten avec la décision du conseil municipal de réaliser l'opération sous forme de zone d'aménagement concerté,
- la vente du terrain SHELL route de Haguenau pour la réalisation d'un ensemble d'habitat.

D'autres chantiers ont commencé et se poursuivront en 2018 :

- le remplacement du réseau d'assainissement rue de la Chartreuse et rue de Rohrwiller,
- le gymnase scolaire à l'école Foch-Menuisiers qui devra être livré d'ici la rentrée scolaire 2018,
- la rénovation de la pataugeoire de la piscine,
- la rénovation des loges et des sanitaires à la MAC ainsi que sa mise en accessibilité,
- l'accessibilité du CASF dont les marchés viennent d'être attribués,
- la mise aux normes du club house du pétanque-club.
- etc.

Globalement, le programme d'investissement est largement tenu, voire dépassé.

De plus le conseil municipal a délibéré pour des engagements pluriannuels avec la MAC, l'école de musique, le CASF, etc. Autant d'actions dans le domaine culturel ou social qui ont des impacts sur le budget, mais qui apportent surtout un plus à la population.

Les projets pour 2018

Alors que l'investissement principal de 2017 porte sur la construction du gymnase scolaire à l'école Menuisiers, d'autres chantiers devront être lancés :

- le dédoublement de 4 salles de classe à l'école Foch pour prendre en compte la réforme du gouvernement pour les classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire (REP) visant à limiter le nombre d'enfants entre 12 et 14 par classe pour de meilleures chances de réussite. Il faudra d'ailleurs créer 3 salles de classe supplémentaires pour la rentrée 2019 dans cette école ;
- l'aménagement d'une BCD et création de salles de classe supplémentaires à l'école Erlenberg, projet reporté à 2018 faute de subventions en 2017;
- la mise aux normes minimum du bâtiment 2 rue des Rames (ancienne mosquée) qui sera mis à disposition du Secours Populaire pour le regroupement de ses activités ;
- la rénovation du réseau d'eau des jardins familiaux dont la gestion sera confiée à une association ;
- divers travaux de maintenance dans toutes les écoles de la ville ;
- l'aménagement d'un chemin piéton entre la rue des Prés et la rue de la Prairie ;
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection si nous obtenons des financements de l'État.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau, de son côté s'est engagée à maintenir le plan pluriannuel d'investissement (PPI) arrêté par l'ex-Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, en engageant :

- les travaux à la MAC R. Lieb avec la rénovation de la cuisine ;
- l'aménagement de la voirie de la rue de Rohrwiller après la fin du chantier d'assainissement et d'eau potable ;
- un tronçon de voirie rue de la Garance.

Il faut noter que l'évolution des statuts de la CAH, avec le transfert de l'éclairage public vers l'EPCI notamment, entrainera de facto la prise en charge, par celui-ci, des investissements qui y sont liés. La commission

locale pour l'évaluation des charges transférées (CLECT) estimera les montants des charges qui feront l'objet d'éventuels versements par la Ville.

Globalement, les habitants de Bischwiller profiteront d'un important effort d'investissement en 2018.

De nouveaux projets à envisager

Parmi les projets portés par l'équipe majoritaire figure la création d'un marché couvert d'ici la fin du mandat. Après réflexion, il est décidé de se contenter de la structure légère en place actuellement qui donne satisfaction et qui peut servir encore quelques années.

Les études de programmation lancées à la fois pour la rénovation de la salle de la Société de Gymnastique de Bischwiller et pour une restructuration du musée, nous indiqueront les coûts de ces projets.

Les étudiants de l'INSA de leur côté ont réalisé de beaux projets pour la rénovation des bâtiments de l'ensemble immobilier au coin de la rue des Pharmaciens et de la rue des Charrons.

Le conseil municipal sera invité à se prononcer en 2018 sur au moins un investissement majeur supplémentaire à mettre en chantier.

Les charges de fonctionnement

Les économies demandées aux collectivités par le gouvernement auront pour conséquence une limitation de certaines dépenses de fonctionnement et la limitation de l'appel à l'emprunt.

À Bischwiller, nous demandons aux services de faire des efforts conséquents et nous réalisons les travaux en régie le plus possible avec nos services techniques. La gestion des jardins familiaux sera assurée par une association, ce qui va soulager les services de la Ville.

Par contre, il n'est pas envisagé de toucher aux programmes d'intervention sociaux ou culturels engagés. Les aides pour le CASF, la MAC R. Lieb, l'école de musique, l'orchestre à l'école ou encore pour la petite enfance ne sont pas remises en cause.

Le transfert de compétence vers la CAH en matière de voirie et pour le SDIS, entre autres, aura un impact sur nos comptes. En effet, certaines dépenses vont baisser car nous n'en supporterons plus les charges, mais en contrepartie, les attributions de compensation versées par la CAH à la Ville diminueront à due concurrence. Les évaluations sont en cours. À titre d'exemple, la contribution au SDIS pour 2017 s'élève pour Bischwiller à 270 000 €.

La fiscalité

En 2017, la pression fiscale à Bischwiller a baissé pour les entreprises et les ménages :

- ✓ pour les entreprises, avec un taux de fiscalité professionnelle unique de 20 %, soit presque 6 points de moins,
- ✓ pour les ménages, avec une baisse de 1 % des taux de taxe d'habitation qui ont engendré une baisse de plus de 2 % en valeur.

La Ville envisage le maintien des taux de fiscalité des ménages pour 2018.

	Pour mémoire Taux bloc local 2016	Taux Ville 2017	Taux CAH 2017	Taux bloc local 2017
Taxe d'habitation	29,41%	15,90%	12,52%	28,42%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,67%	13,71%	2,96%	16,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,97%	44,90%	18,07%	62,97%
Cotisation foncière des entreprises	27,54%		20,00%	20,00%

De la même manière, les tarifs municipaux n'évolueront pas en 2018.

Concernant les dotations de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), bien que l'annonce du gel des enveloppes ait été faite, il est prévu au budget primitif de minimiser légèrement le prévisionnel de recette d'environ 6 %.

Comme par le passé, nous escomptons des subventions pour certaines opérations. Il est entendu que seules les subventions attribuées seront inscrites au budget primitif.

La Ville pourrait rembourser sa **dette** intégralement en deux années si elle le décide. Alors que les collectivités sont considérées en endettement excessif à partir de 12 années nécessaires pour rembourser leur dette, on peut considérer que Bischwiller a des marges en la matière.

L'appel à l'emprunt sera probablement nécessaire en 2018 sans pour autant que l'annuité ne dépasse les plafonds fixés.

2. BUDGET ANNEXE « SERVICE DE L'EAU »

À plusieurs reprises, la question d'une augmentation des tarifs de l'eau pour permettre de financer les renouvellements de réseau vétuste a été abordée.

Après analyse approfondie, il est possible pour la Ville de faire face à un programme ambitieux de travaux d'ici à 2021. Ce programme est en phase avec les travaux de voirie qui sont inscrits au plan pluriannuel de la CAH.

Le financement sera fait par emprunt. En effet, les conditions actuelles sont encore très intéressantes.

3. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA CLE DES CHAMPS »

À ce jour, tous les terrains sont réservés et trois dossiers sont en cours de signature auprès d'un notaire. Ainsi, 2018 verra enfin la fin de ce programme.

Le Conseil Municipal :

- A DEBATTU des orientations budgétaires 2018.

DISCUSSION

Intervention de Madame Michèle MULLER, première adjointe :

« Au nom du groupe majoritaire, je voudrais apporter notre soutien à la politique menée par le maire et la municipalité. Je crois pouvoir dire, même si tout n'est pas parfait, que nous avons ensemble déjà réalisé un remarquable travail et surtout, nous avons dit ce que nous allons faire et nous avons fait ce que nous avons dit. C'est ainsi que nous bénéficions de la confiance de la population qui est très sensible au fait que les investissements nécessaires aient été réalisés, que les impôts n'aient pas augmenté, que l'endettement ait été réduit. Nous avons certes encore du travail à réaliser car Bischwiller mérite vraiment qu'on la rende la plus agréable possible, mérite aussi que son économie se développe et que les politiques sociales, culturelles et de loisirs soient les plus adaptées à notre situation. Cela nécessite un engagement désintéressé de chacun d'entre nous et une véritable solidarité dans l'action, sans oublier d'enrichir les rapports humains avec sincérité et fraternité. »

Intervention de Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » :

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe « Bischwiller réussit » pourrait facilement faire comme vous l'aviez fait, durant des années, alors que vous étiez dans l'opposition : critiquer systématiquement tous les projets des DOB. Mais nous voulons être positifs et saluer les bons projets qui pourront profiter à nos concitoyens dans leur vie de tous les jours. Et je sais par expérience qu'il n'est pas simple de satisfaire le plus grand nombre d'habitants, il y aura toujours, quoi qu'on fasse, d'irréductibles donneurs de leçons et des « Y'a qu'à ».

Notre ville mérite de l'ambition, Bischwiller mérite de l'audace, des investissements, des équipements publics de qualité, nous l'avons fait pendant quelques décennies et jusqu'à début janvier de cette année, nous étions maîtres de notre avenir. Vous avez jugé plus intéressant de rejoindre la grande communauté d'agglomération de Haguenau, l'avenir nous dira si nous avons tort ou raison. Que sera Bischwiller de demain ? Qu'advient-il de nos importantes infrastructures et équipements sportifs - nous pensons à la MAC, au stade des Pins, au complexe sportif couvert, à la Piscine, aux terrains de tennis, etc. - ? Et le commerce local (avec la nouvelle zone commerciale à Haguenau) ?

Les projets 2018 de ce DOB ne reflètent pas l'audace que vous devez exprimer pour notre ville. Comme tous les ans, vous prévoyez des travaux dans différentes écoles, avec le dédoublement de salles de classe, presque obligatoire vu que nous sommes en réseau d'éducation prioritaire, l'aménagement d'une BCD à Erlenberg, des travaux de maintenance dans toutes les écoles.

Ah, de l'ambition et de l'audace, vous en aviez avec la création d'un marché couvert, mais qui restera un marché sous chapiteau (enfin une partie du marché). Il faut dire que le marché du mercredi, dit « marché des producteurs locaux » n'attire pas la foule, d'ailleurs combien de producteurs locaux sont présents ?

Plusieurs autres points du DOB nous interpellent, comme la mise aux normes minimum de l'immeuble 2 rue des Rames : je ne comprends pas très bien le terme « minimum ». Pour recevoir du public, il y a des normes réglementaires à respecter, sinon il ne pourra pas y avoir d'ouverture. L'immeuble, très vétuste, est très imposant avec ses trois étages, les travaux seront conséquents, sans parler des frais de fonctionnement (à supporter par la Ville, sûrement). En contrepartie, je pense que l'association va libérer la rue de la Gare, le magasin Vestra et la rue des Casernes.

La gestion des jardins ouvriers par une nouvelle association est une bonne chose, il faudra veiller à mettre en place un règlement que la future association devra faire respecter. Dès à présent, je souhaite beaucoup de courage au futur président.

Et nous avons les projets de la CAH pour Bischwiller, avec la rénovation de la cuisine de la MAC. Tous les utilisateurs vous diront que c'est une bonne chose, même une priorité, mais je serais étonné si les travaux se font en 2018, à moins que les études aient déjà été faites. Je voudrais aussi relever la transformation, cette année, des deux salles au sous-sol de la MAC, transformation réussie qui donne toute satisfaction aux utilisateurs.

Nous avons pris connaissance que la dette de Bischwiller pourrait être remboursée intégralement en deux ans, donc la Ville n'est, pour ainsi dire, plus endettée. Tiens, ô surprise ! L'était-elle d'ailleurs vraiment un jour ?

Vous nous informez également qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, 88 % des ménages de Bischwiller ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020, si mes informations sont exactes, nous avons à Bischwiller 6 947 foyers pour près de 13 000 habitants, mais seulement 2 408 foyers de Bischwiller qui sont assujettis à la taxe d'habitation, soit 34,7 % des foyers, donc déjà actuellement 65,3 % des foyers ne payent pas cette taxe. Ce qui fait que demain 88 % des 34,7 % des foyers seront aussi exonérés. Pour ma part, j'ai toujours trouvé cette taxe injuste et inégale, je trouverai normal que cette taxe disparaisse complètement, mais naturellement, pas au détriment des collectivités locales, il faudra trouver un autre mode de financement équitable. Nos Énarques trouveront certainement une bonne combine pour nous taxer d'une façon ou d'une autre.

Voilà Monsieur le Maire, chers collègues, notre contribution au débat d'orientation budgétaire 2018 qui, il faut bien le dire, n'est pas transcendant mais nous comprenons aussi que les vraies compétences sont à la CAH et que la Ville de Bischwiller n'a plus à faire de grand projet, vu que nous avons, dans le passé, pratiquement réalisé tout ce qui est nécessaire et utile à une collectivité, si ce n'est qu'il manque une piscine couverte et une salle des fêtes. »

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

- le gymnase à l'école Foch-Menusiers est un investissement ambitieux de plus de 2 M€ pour les écoles et les associations jusqu'à un certain niveau local (fédéral ou régional) de compétition ;*
- le hall de gymnastique deviendra demain une salle polyvalente de Bischwiller et bénéficiera d'équipements spécialisés pour certaines disciplines sportives ;*
 - en matière d'endettement, la dette de 6,3 M€ enregistrée en début de mandature en 2014, a été remboursée, malgré les investissements lourds prévus sur plusieurs années et un investissement en matériel informatique dans les écoles. Monsieur le Maire affirme que la gestion des finances de la Ville a été faite avec un sérieux exemplaire, tout comme l'a été l'inscription d'opérations au plan pluriannuel d'investissement de la CAH pour Bischwiller, qui avait été « abandonnée » par l'ancienne Communauté de Communes de Bischwiller et Environs lors de la mandature précédente ;*
- concernant l'avenir de la CAH, l'année 2018 portera sur la réflexion sur l'intérêt communautaire des équipements. Une décision sera prise en juin ou en septembre. En cas de restitution d'un équipement à la commune, après évaluation des charges par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le conseil municipal doit donner son accord, tout comme le conseil communautaire. Avec le jeu des attributions de compensation, les capacités d'investissement de la Ville resteront les mêmes. Monsieur le Maire estime qu'on n'est pas allé assez loin dans le passé. Le complexe sportif, par exemple, a un réel intérêt communautaire puisqu'il sert aux élèves des collèges et lycées domiciliés dans le territoire de Bischwiller.*

Le complexe sportif accueille les élèves du territoire, il est donc d'intérêt communautaire, intervient Monsieur ECKERT.

C'est ce que j'ai dit ! répond Monsieur le Maire.

Monsieur ECKERT propose de dresser la liste des investissements que l'ancienne communauté de communes a réalisés pour Bischwiller et d'effectuer une comparaison à la fin de la mandature en cours. Il demande par ailleurs pourquoi est prévue la mise aux normes du club-house de pétanque qui n'appartient pas à la Ville.

Monsieur le Maire confirme que le pétanque-club avait construit sans autorisation. La Ville rattrape à présent les pots cassés. Il y a eu des velléités de reprendre le club.

Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », demande à qui appartient le terrain de ce club-house ? Le propriétaire du bâtiment est le propriétaire du terrain.

Le terrain appartient à la Ville, répond Monsieur le Maire.

Madame Delphine UNTEREINER, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », suit la déclaration de Madame MULLER, première adjointe et souhaiterait que soit prêté une attention particulière, pour chaque projet de la Ville et de la CAH, aux aspects environnementaux, le défi actuel étant le réchauffement climatique. Cette remarque fait suite à sa participation à la commission Economie de la CAH où il était question de « vision 2030 ».

Des efforts ont déjà été faits, répond Monsieur le Maire. Par exemple, lors de travaux dans une rue, la Ville veille à mettre des sources lumineuses peu consommatrices d'énergie (leds). Des réflexions sont en cours pour alimenter la future zone du Baumgarten avec une chaufferie collective plus respectueuse de l'environnement. Il en est de même pour le chauffage des lycées, du collège, du complexe sportif couvert et de la MAC Robert Lieb. Ces projets ne sont pas aboutis et nécessitent de l'ingénierie et un partenariat avec la Région, le Département et la CAH. Cette dernière est en train de mettre en place un plan climat air énergie territorial (PCAET). Dans la « vision 2030 » de la CAH, les aspects environnementaux sont largement pris en compte, ce sont des objectifs qu'il faudra concrétiser. Lorsque l'intérêt communautaire des équipements sera clairement défini, les associations seront consultées pour voir quels sont leurs besoins d'extension. Le cas échéant, il s'agira de jouer gagnant-gagnant comme cela a été fait par exemple pour les terrains de tennis (prise en charge partagée des frais).

Monsieur Patrick MERTZ, conseiller municipal délégué, revient sur une remarque de Monsieur ECKERT concernant la mise aux normes minimum du bâtiment 2 rue des Rames. Différents sites seront réhabilités, la priorité sera donnée au site à l'angle des rues des Charrons / Pharmaciens. Le 2 rue des Rames sera complètement réhabilité à moyen, voire à long terme.

Monsieur le Maire ajoute, concernant le 2 rue des Rames, que les travaux « minimum » consisteront à stabiliser la structure, à mettre aux normes le chauffage et les sanitaires. Les aménagements intérieurs seront réalisés par le Secours Populaire en fonction de ses besoins. L'idée que défend Monsieur le Maire est toujours la même : chacun – association ou personne morale – doit être responsable, les collectivités locales ne sont pas des vaches à lait !

Toute association qui se respecte est responsable, estime Monsieur ECKERT.

Il faut trouver des moyens pour aider celles qui n'ont pas de patrimoine et ajuster les aides de la Ville en fonction des moyens dont chacune dispose.

Madame MULLER souhaite rebondir sur une remarque de Monsieur ECKERT relative au marché du mercredi matin. Elle regrette de ne pas l'y voir souvent. Elle reconnaît que des commerçants ne viennent plus, faute de chiffre d'affaires suffisant et que ce marché connaît un passage difficile. Pourtant, les nombreux seniors qui le fréquentent l'apprécient. Les producteurs locaux viennent de Seltz, de Bischheim, de la région de Brumath et même de Bischwiller (boulangerie ECKERT). Elle invite l'assistance à venir. La Ville se bat pour maintenir ce marché et proposer des animations au printemps (fête internationale du marché) et à l'automne .

Monsieur ECKERT rappelle qu'il a déjà souvent croisé Madame MULLER au marché. Il ne peut plus s'y rendre pour raisons médicales depuis quelques semaines. Il pensait que le terme de producteurs « locaux » englobait des producteurs de Bischwiller uniquement.

Les commerçants de Bischwiller ne sont pas tous des commerçants ambulants et sont contraints de tenir en parallèle leur magasin, répond Madame MULLER.

Point n°6 – Fixation des tarifs municipaux 2018

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Conseiller municipal.

Comme chaque année à la même époque, il y a lieu de fixer les tarifs municipaux applicables pour l'année suivante.

Vous en trouverez la liste ci-jointe avec les montants proposés.

Les modifications sont les suivantes :

- Rubrique 1 : légère augmentation du tarif horaire du personnel technique et fixation d'un tarif pour la raboteuse
- Rubrique 2 : augmentation des tarifs des salles du hall de gymnastique et fixation d'un tarif pour les scolaires
- Rubrique 4 : légère augmentation des tarifs du marché du samedi matin et fixation d'un tarif pour le marché couvert du samedi matin
- Rubrique 6 : fixation d'un tarif pour la vente d'un nécessaire à écrire (produit dérivé des musées)
- Rubrique 7 : fixation d'un tarif journalier par caravane pour les forains
- Rubrique 8 : remise en place d'un forfait pour le nettoyage et la vidange des bacs à ordures ménagères et/ou de tri.

Ces tarifs ont été validés par la commission des finances en date du 29 novembre 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER les tarifs municipaux applicables pour l'année 2018.
Adopté à l'unanimité.

DISCUSSION

Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », souhaite savoir si une association peut toujours demander 50 % de subvention pour la salle de gymnastique, étant donné que la salle est devenue communale.

Rares sont les associations qui ont demandé cette salle, répond Monsieur Jean-Pierre DATIN, adjoint, qui explique que la salle n'est pas équipée pour des repas, qu'elle ne dispose que de 60 places. Ce n'est pas vraiment une salle associative mais si une association en a besoin, elle peut être mise à disposition et peut donner lieu à subvention, conformément aux critères votés.

Monsieur le Maire précise que selon l'objet de la demande de mise à disposition, elle peut être soit gratuite (par exemple pour une exposition avicole ou le congrès annuel des Parachutistes), soit sont appliqués les critères de subventionnement aux associations par l'OSCL (par exemple, une soirée dansante organisée par une association, à but lucratif).

Point n°7 – Reversement de la subvention T'CAP aux associations

Rapport présenté par M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au maire.

Pour soutenir les associations partenaires de l'opération T'CAP réalisée au profit des enfants de Bischwiller âgés de 6 à 16 ans pendant les petites vacances scolaires, il est proposé, comme l'année dernière, d'octroyer une subvention de 4 000 € à répartir entre elles.

La formule de répartition proposée est la suivante : diviser la subvention globale en deux montants égaux. La première moitié est répartie au prorata du nombre d'heures d'animation effectuées par l'association ou l'intervenant ; la deuxième moitié est répartie au prorata du nombre d'enfants ayant participé à l'animation ; le cumul des deux répartitions représente la subvention destinée à l'association.

Associations	Montant subvention
Athlétisme , ANA-FCJAB section athlétisme	238,06 €
Canoë , CANOË KAYAK CLUB	81,64 €
Échecs , CERCLE D'ECHECS	706,66 €
Equitation , HARAS DES BUSSIERES	163,61 €
Football , FOOTBALL CLUB	799,26 €
Handball , BISCHWILLER HANDBALL CLUB	762,59 €

Judo, JUDO CLUB	29,19 €
Pétanque, JEUX-LOISIRS-PÉTANQUE	501,79 €
Scrabble, ARHAS section scrabble	121,29 €
Tennis, TENNIS CLUB	235,72 €
Tir à la carabine, Société de Tir 1927	228,53 €
VTT, ASSEM	131,66 e
TOTAL	4 000,00 €

Le CASF propose également un certain nombre d'activités qui relèvent des subventions de fonctionnement habituelles de la Ville. Il en est de même pour le Service des Sports qui en plus est chargé de la mise en œuvre de l'opération mais son engagement ne rentre pas en ligne de compte dans la répartition de la subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour le versement d'une subvention de 4 000 € à répartir aux différentes associations partenaires de l'opération T'CAP listées dans le tableau ci-dessus,
- CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

III – TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Point n°8 – Acquisition d'un terrain suite à un portage financier par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2012 portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
42	524	15 rue de Haguenau	45,69 ares
42	525	15 rue de Haguenau	0,70 are
			46,39 ares *

**Il est à noter une différence de contenance entre la parcelle initiale acquise par l'EPF et les parcelles actuelles objets des présentes. L'augmentation de la superficie de 0,13 are est liée à l'arpentage de toutes les parcelles et est considérée comme erreur cadastre.*

VU la convention pour portage foncier signée en date du 30 juillet 2012 entre la commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien et l'avenant n°1 à la convention de portage signé le 30 juin 2016 prolongeant la durée de portage de deux années supplémentaires;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 11 septembre 2012 ;

VU l'arrivée du terme de la convention le 10 septembre 2018 ;

VU les crédits inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DECIDER de procéder à l'acquisition par anticipation des parcelles cadastrées section 42 n°524 et 525 (anciennement parcelle n°424) à l'EPF d'Alsace, d'une emprise foncière de 46,39 ares, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de construction de logements porté par la société SOVIA ;
- ACCEPTER qu'un acte de cession soit établi au prix global de 589 731,83 € HT (cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-et-un Euros et quatre-vingt-trois centimes Hors Taxes) au profit de la Commune;
- AUTORISER l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- CHARGER et AUTORISER le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 – Acquisition d'un terrain rue de Rohrwiller (section 11, n° 47)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

La société CIBOMAT (POINT P), représentée par son président, M. Jacques PESTRE, a fait part de son accord pour céder à la Ville de Bischwiller un terrain lui appartenant au lieu-dit « Niedermatten », cadastré section 11 n° 47, d'une superficie de 0,15 are et situé en zone UX1 au plan local d'urbanisme intercommunal.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'assainissement rue de Rohrwiller.

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée en section 11 n° 47, d'une superficie de 0,15 are, propriété de la société CIBOMAT ;
- AUTORISER le Maire, respectivement le 1^{er} Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Point n°10 – Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : attribution du lot n° 16

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

Par délibération du 19 novembre 2012, le conseil municipal a modifié le prix de cession des terrains à bâtir dans le lotissement communal situé rue de Marienthal pour le porter à 18 000 € TTC.

Suite à cette modification de nouveaux acquéreurs nous ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain.

Le conseil municipal est appelé à valider l'attribution des terrains aux réservataires.

Si cette transaction se concrétise, toutes les parcelles du lotissement sont affectées.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la cession suivante :
 - ✓ lot n° 16 d'une surface de 6,18 ares à M. KURTULUS Huseyin, ou toute SCI qui pourrait lui être substituée, pour un montant de 111 240 € TTC,
- AUTORISER le Maire, respectivement le 1^{er} Adjoint, à signer les actes correspondants et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

IV – RESSOURCES HUMAINES

Point n°11 – Modification de l'état des effectifs : création de postes

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Compte tenu de l'évolution des missions de certains postes, il est nécessaire de faire progresser les carrières de certains agents.

C'est ainsi qu'il y a lieu de créer :

- quatre postes d'agent de maîtrise principal,
- deux postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- un poste de chef de service de police principal de 1^{ère} classe.

Les postes ainsi libérés seront supprimés lors d'un prochain « toilettage » : pour supprimer un poste à l'état des effectifs, il y a lieu de saisir le comité technique au préalable.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD à la création des postes ci-dessus énoncés, avec effet au 1^{er} décembre 2017.
- CHARGER le Maire de toutes les formalités correspondantes.

Adopté à la majorité.

Pour :

32 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, Mme DE SANTO Marie, M. ECKERT René, M. FRITSCH Gustave, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, M. SONNTAG Thierry, Mme UNTEREINER Delphine, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

V – POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Point n°12 – Service de l'eau : plan pluriannuel d'investissement

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au maire.

Le réseau d'eau potable de la Ville de Bischwiller est pour partie très ancien et nécessite un programme de réhabilitation.

De plus, dans certains secteurs de la ville, les débits des poteaux d'incendie sont juste suffisants pour assurer la sécurité incendie.

C'est pourquoi il est proposé d'approuver un programme de réhabilitation important qui s'échelonne de 2018 à 2021. Les travaux suivants sont prévus :

<i>Localisation</i>	<i>Année de réalisation</i>	<i>Estimation (TTC)</i>
Rue de la Garance	2018	115 000 €
Rue Paul Weiss – tranche 1	2019	185 000 €
Rue Paul Weiss – tranche 2	2020	182 000 €
Rue du Ried	2019	120 000 €
Rue des Tuileries	2020	54 000 €
Rue de la Gravière	2021	42 000 €
Montant estimatif / total TTC		698 000 €

Selon les urgences, certains travaux pourraient être avancés ou retardés. Ce calendrier n'est qu'indicatif.

Le financement peut être assuré entièrement par appel à l'emprunt, par autofinancement et sans augmentation de la part communale de la redevance eau.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le programme pluriannuel d'investissement de rénovation du réseau d'eau potable, comme suit :

<i>Localisation</i>	<i>Année de réalisation</i>	<i>Estimation (TTC)</i>
Rue de la Garance	2018	115 000 €
Rue Paul Weiss – tranche 1	2019	185 000 €
Rue Paul Weiss – tranche 2	2020	182 000 €
Rue du Ried	2019	120 000 €
Rue des Tuileries	2020	54 000 €
Rue de la Gravière	2021	42 000 €
Montant estimatif / total TTC		698 000 €

- AUTORISER le Maire à ajuster les priorités en fonction des urgences qui pourront se faire jour,
- AUTORISER le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés de travaux à intervenir ainsi que tout document relatif à ce programme.

Adopté à l'unanimité.

Point n°13 – Service de l'eau : appel à l'emprunt

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Dans le cadre d'un lancement d'un programme ambitieux de renouvellement du réseau d'eau potable public à Bischwiller pour les années 2018-2021, les besoins en emprunts à effectuer sur le budget annexe « service de l'eau » sont estimés à 610 000 €.

Le dernier appel à un emprunt a été réalisé en 2014 pour 105 000 €.

Le capital restant dû au 31/12/2017 sera de 280 181 €, ce qui correspond à une durée d'extinction de la dette de 3,86 années si nous affectons l'intégralité de notre excédent brut d'exploitation au remboursement de la dette.

Une consultation auprès de différents établissements bancaires a été réalisée.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DECIDER de réaliser un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL de BISCHWILLER, d'un montant de 610 000 €, destiné à financer les travaux sur le réseau d'eau potable public à Bischwiller pour les années 2018 à 2020, aux conditions suivantes :
 - ✓ Classement Gissler : 1 A
 - ✓ Montant de l'emprunt : 610 000 €
 - ✓ Durée : 20 ans
 - ✓ Objet : financer les investissements 2018-2021
 - ✓ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,34%
 - ✓ Base de calcul des intérêts : 365 jours sur la base d'une année de 365 jours
 - ✓ Échéances d'amortissement du capital et des intérêts : périodicité trimestrielle
 - ✓ Remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts ou constantes en capital
 - ✓ Différé d'amortissement en capital pendant une période 24 mois, après le premier appel de fonds
 - ✓ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité due uniquement en cas de baisse des taux du marché
 - ✓ Date de déblocage des fonds : soit en totalité, soit par fractions et un premier appel au plus tard le 30 juin 2018
 - ✓ Date de première échéance : trois mois après le premier appel de fonds
 - ✓ Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt soit 610 €
- S'ENGAGER pendant la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant de ce prêt,
- AUTORISER le Maire à signer le contrat de prêt aux conditions précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

AGENDA

- *Prochaine séance du conseil municipal : lundi 5 février 2018 à 19 h 30 avec à l'ordre du jour le budget 2018, séance qui sera suivie d'un verre de l'amitié offert par Monsieur le Maire.*
- *Prochaine séance du conseil communautaire : jeudi 14 décembre 2017 à 19 h à l'Espace Socio-culturel de Schirrhein.*
- *Cérémonie des vœux du Maire : mardi 9 janvier 2018 à 19 h à la MAC Robert Lieb*

POINT D'INFORMATION : bilan de la convention Ville – Association des Commerçants et Artisans de Bischwiller (ACAB), par Madame Michèle MULLER, première adjointe

« La convention de partenariat signée entre la Ville de Bischwiller, représentée par Jean-Luc NETZER, Maire, et l'Association des Commerçants et Artisans de Bischwiller, représentée par Bernard HECKERT, Président, fin septembre 2016, a pour objet la mise en place d'opérations pour donner une nouvelle dynamique commerciale en recrutant un étudiant en contrat de professionnalisation.

C'est Madame Catherine DESCHAMPS, embauchée le 17 octobre 2016, qui occupe le poste de permanent commerce en étant 3 jours présente sur le terrain et 2 jours à l'école avec un total de 578 heures de formation pour la 1^{ère} année et de 570 heures pour la 2^{ème}.

Je tiens à rappeler que l'ACAB est son employeur et non la Ville, et honnêtement ce ne serait pas à moi de vous présenter le bilan, mais travaillant en étroite collaboration avec l'ACAB et son président Bernard HECKERT, j'ai assuré le suivi de cette personne en formation en alternance, pour la préparation du Master Manager du développement commercial. La Ville participe à part égale avec l'association à la rémunération de cette personne.

Ce n'est pas à nous de vérifier jour par jour, semaine par semaine, mois par mois, le travail réalisé par Catherine DESCHAMPS.

Ce que nous pouvons dire, c'est que l'action commerciale a trouvé, grâce à son engagement, un nouveau souffle. Dans le rapport d'activités figurent les divers travaux réalisés, mois par mois et c'est dans cet esprit que je peux vous dire l'essentiel.

C'est ainsi qu'il y a eu :

- la réalisation d'une fiche pratique pour les commerçants sur le parcours du consommateur, exposée lors d'une réunion à Schirrhein à laquelle j'ai participé ;*
- l'organisation des manifestations 2016 et 2017 – Traditions de Noël- sous le chapiteau (15 stands) ;*
- la mise en place du jeu de Noël avec la conception des outils de communication et du jeu de Pâques ;*
- la réalisation d'une enquête de satisfaction pour les commerçants ;*
- la création d'un fichier de l'ensemble des commerçants des communes voisines et la prospection auprès des membres de l'ACAB pour les bannières sur le site, qui a été relooké ;*
- le projet de salon du commerce et de l'artisanat présenté à Monsieur le Maire le 14 décembre 2016 qui a obtenu son aval en présence de Monsieur HECKERT et de moi-même ;*
- dès janvier, le travail s'articule autour de la préparation à tous les niveaux du Salon du Commerce, de l'Artisanat et de l'Emploi en respectant minutieusement une deadline.*

IL faut reconnaître le travail remarquable réalisé par Catherine DESCHAMPS, sous l'autorité de son professeur et président de l'ACAB, en mettant en place ce salon en 6 mois, alors que d'autres mettent un an et plus, ayant un permanent à temps complet. Elle a donné une âme à ce salon et c'est l'ACAB qui a pu réunir plus de 3 000 personnes à Bischwiller autour d'une manifestation nouvelle à vocation économique. A l'issue du salon, elle a réalisé des dossiers qui seront soumis à des jurys nationaux.

Je tiens à associer à cette belle réussite tous les partenaires, la commune de Bischwiller et ses services, les communes d'Oberhoffen-sur-Moder, de Schirrhoften, la Chambre des Métiers, la Fédération Française du Bâtiment, l'entreprise Duravit, le Crédit Mutuel, Maxi Flash, Top Music, le Lycée des Métiers avec ses équipes et tous les membres participant au Forum de l'Emploi.

Le dossier bilan qui se décline en 3 parties a été présenté à Monsieur le Maire et à moi-même par Monsieur Bernard HECKERT, il est à votre disposition pour ceux qui souhaitent le consulter.

La réussite du salon, fruit du travail de l'ACAB, de son président, de Madame DESCHAMPS, de l'ensemble des partenaires, dont la Ville, et la volonté des exposants à revenir à Bischwiller, oblige l'association et ses partenaires à un nouvel engagement de tous ceux qui ont participé à la réussite de ce premier salon.

Je voudrais encore, Monsieur le Maire, faire une proposition qui s'inscrit dans le sens de la transparence des

finances publiques et qui consisterait à l'avenir à ce que toute manifestation soutenue par la Ville fasse l'objet d'un bilan au conseil municipal. »

Madame Delphine UNTEREINER, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », souhaite apporter son témoignage par rapport à ce bilan. Madame UNTEREINER avait soutenu l'embauche de Madame DESCHAMPS. Elle souligne son courage dans la reprise de ses études et salue son implication dans la préparation du salon dès janvier 2017 et dans toutes les opérations de l'ACAB. Madame UNTEREINER a elle-même été associée aux projets de l'ACAB, dont le salon qu'elle souhaiterait vivement voir réitéré par la Ville en 2018.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut souligner également l'aide logistique mise en place par la Ville. Le salon du commerce sera reconduit en 2018, malgré la fin du contrat de Catherine DESCHAMPS en août 2018, avec l'ambition d'être encore plus grand qu'en 2017. La Ville prévoit 20 000 € au budget.

Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », a trouvé formidable l'idée d'organiser un salon à Bischwiller mais regrette que le commerce se porte toujours aussi mal au centre-ville qui a vu dix commerces fermer cette année. La bonne nouvelle est l'ouverture prochaine d'une pizzeria à la place de l'ancien restaurant Le Bœuf Rouge.

Le projet du restaurant italien est important pour le centre-ville, répond Monsieur le Maire. Début mars ouvrira un caviste. Monsieur le Maire évoque également l'ouverture de l'opticien Lissac qui participe à un recentrage de l'activité du centre-ville. On sent que les choses bougent quand même.

Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », indique avoir été à l'initiative de cette présentation. Il se questionne sur le commerce à Bischwiller. Le rapport d'analyse présenté au conseil municipal au moment de l'approbation de la convention avec l'ACAB promettait un bilan au conseil municipal. Il attendait des chiffres et souhaiterait obtenir copie du rapport d'activités, sous format électronique ou par un autre moyen.

Monsieur le Maire propose de diffuser au conseil municipal le rapport moral et financier de l'ACAB qui sera soumis à l'assemblée générale de l'association.

Monsieur VAN CAEMERBEKE demande si les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Bischwiller et Environs participent au financement de l'ACAB.

Madame MULLER répond qu'Oberhoffen-sur-Moder et Schirrhoffen ont participé pour le salon uniquement. L'ACAB ne concerne que les commerçants et artisans de Bischwiller et quelques commerces de la zone de la Werb à Oberhoffen qui sont adhérents de l'ACAB.

Monsieur VAN CAEMERBEKE pense ne pas avoir été clair : sa question portait sur la dimension intercommunale de l'ACAB depuis peu.

L'association est intitulée « association des commerçants et artisans de Bischwiller et environs » et la seule commune qui a des commerçants adhérents est Oberhoffen, précise Madame MULLER.

Il n'y a pas de contribution directe au financement de l'ACAB de la part des autres communes, à part Bischwiller, répond Monsieur le Maire. Les autres communes n'ont pas beaucoup de commerces. Elles participent indirectement à l'ACAB pour des manifestations ponctuelles. Le budget de la Ville consacré à l'ACAB est de 20 000 € : 12 000 € pour le poste de Madame DESCHAMPS et 8 000 € pour les actions pilotées par Madame MULLER. Pour le moment, l'enveloppe de 8 000 € n'a presque pas été utilisée. Malgré les problématiques du commerce en centre-ville, Monsieur le Maire salue la modernisation réussie du magasin Super U et de la pharmacie du Lion.

Concernant l'inauguration du magasin Lissac, Monsieur René ECKERT, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », indique avoir été invité en tant que président d'association. Je n'y ai vu aucun conseiller municipal. Est-ce que le conseil municipal a été invité ? Le responsable l'a pourtant assuré avoir invité le conseil.

Le maire a été invité mais s'est rendu à l'inauguration de la pharmacie du Lion, répond Monsieur le Maire. Madame MULLER l'a représenté.

Monsieur Patrick MERTZ, conseiller municipal délégué, n'a pour sa part pas été invité.

La mairie aurait dû transmettre l'invitation, estime Monsieur ECKERT.

Tout dépend à qui est destinée l'invitation, rétorque Monsieur le Maire. Celle-ci était adressée au maire.

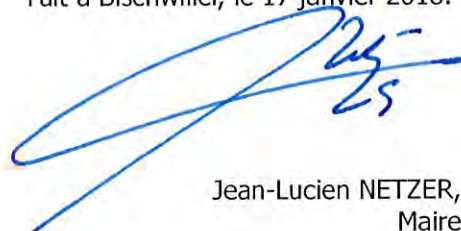
Madame MULLER ajoute que l'ACAB a des rentrées d'argent par ses adhérents et grâce aux manifestations qu'elle organise, comme toute autre association. Elle n'a rien de plus.

Si, puisqu'elle bénéficie de subventions, ajoute Monsieur VAN CAEMERBEKE qui estime que ce n'est pas illégitime de demander des comptes.

Madame MULLER a tous les documents qu'elle peut mettre à disposition.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 05 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous.

Fait à Bischwiller, le 17 janvier 2018.



Jean-Lucien NETZER,
Maire

Annexe au point N° 6

TARIFS MUNICIPAUX 2018

N°	NATURE DES TARIFS MUNICIPAUX	Tarifs 2017	TARIFS 2018	Var 18/17	
1	SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX				
1	Camionnette Par Heure	22,00 €	22,00 €	0,00%	
2	Camion Par Heure	36,00 €	36,00 €	0,00%	
3	Mecalac Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%	
4	Nacelle Par Heure	43,00 €	43,00 €	0,00%	
5	Chariot élévateur Par Heure	22,00 €	22,00 €	0,00%	
6	Balayeuse Par Heure	48,00 €	48,00 €	0,00%	
7	Tracteur Kubota Par Heure	30,00 €	30,00 €	0,00%	
8	Immobilisation Véhicule Par Heure	15,00 €	15,00 €	0,00%	
9	Plaque Vibrante (Bomag) Par Heure	27,00 €	27,00 €	0,00%	
10	Piloneuse Par Heure	15,00 €	15,00 €	0,00%	
11	Raboteuse Par Heure	- €	20,00 €		
12	Pompe à Eau Par Heure	27,00 €	27,00 €	0,00%	
13	Compresseur Par Heure	29,00 €	29,00 €	0,00%	
14	Autre petit outillage Par Jour	38,00 €	38,00 €	0,00%	
15	Scie à disque diamant Par Heure	33,00 €	33,00 €	0,00%	
16	Panneaux Par Jour	10,00 €	10,00 €	0,00%	
17	Mise à disposition et pose de panneaux de signalisation mobiles (location, transport, mise en place et repliement) sur une durée inférieure à 4 jours	Forfait	75,00 €	75,00 €	0,00%
18	Caution prêt panneau	Forfait	100,00 €	100,00 €	0,00%
19	Lampes Clignotantes	Par Heure	15,00 €	15,00 €	0,00%
20	Caution prêt lampes clignotantes	Forfait	200,00 €	200,00 €	0,00%
21	Forfait mise en sécurité sur sinistre (balisage, dépose éventuelle de mobilier urbain), y compris frais de déplacement et main-d'œuvre	Forfait	207,00 €	207,00 €	0,00%
22	Indemnité Kilométrique selon l'utilisation du Véhicule	Distance > 10 Kms	2,35 €	2,35 €	0,00%
23	Tarif Horaire Technicien		52,00 €	53,00 €	1,92%
24	Tarif Horaire Chef d'Equipe		40,00 €	40,00 €	0,00%
25	Tarif Horaire Agent Technique		38,00 €	39,00 €	2,63%
26	Tarif Horaire Agent d'Entretien		34,00 €	34,00 €	0,00%
27	Réfection de Chaussée à l'enrobé	par m²	40,00 €	40,00 €	0,00%
28	Majoration de l'ensemble des tarifs Main d'oeuvre Nuit, Dimanche et Jours Fériés				
			DOUBLE TARIF		
2	SERVICES DES SPORTS				
1	Salles Hall de Gymnastique (salle bar et grande salle)				
	Pour les association et particuliers de la Ville				
	week-end du samedi 8h00 au lundi 08h00	400,00	600,00 €	50,00%	
	journee hors week-end	200,00	300,00 €	50,00%	
	nettoyage de la salle à charge ou facturation à l'heure en cas de non propreté	70,00	70,00 €	0,00%	
	forfait chauffage (en période de chauffe)	100,00	100,00 €	0,00%	
	Caution	500,00	500,00 €	0,00%	
	Pour les utilisateurs extérieurs à Bischwiller ou les entreprises				
	week-end du samedi 8h00 au lundi 08h00	800,00	1 000,00 €	25,00%	
	journee hors week-end	400,00	500,00 €	25,00%	
	nettoyage de la salle à charge ou facturation en cas de non propreté	300,00	300,00 €	0,00%	
	forfait chauffage (en période de chauffe)	100,00	100,00 €	0,00%	
	Caution	500,00	500,00 €	0,00%	
	Tarification scolaire (collégiens et lycéens) par heure		5,00 €		
2	Terrain de Football synthétique	Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
3	Hat Trick	Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
4	Plateau d'évolution	Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
5	Skate park	Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
6	Base VTT	Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
7	Parcours Espace Loisirs Nature	Par Heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
8	Barrière Vauban	Unité par Jour	1,30 €	1,30 €	0,00%
9	Garniture (table et deux bancs de brasserie)	Un ensemble par jour	5,00 €	5,00 €	0,00%
10	Grille d'expositions	Unité par Jour	4,50 €	4,50 €	0,00%
11	Chapiteau 21 m x 6 m	Pour les associations bischwilléroises, 2 X gratuit sur l'année et à partir de la 3ème X, application du tarif par jour	200,00 €	200,00 €	0,00%
12	Pagode 5 m x 5 m	Pour les associations bischwilléroises, 2 X gratuit sur l'année et à partir de la	50,00 €	50,00 €	0,00%
13	Tente pliante 3 m x 3 m	Pour les associations bischwilléroises, 2 X gratuit sur l'année et à partir de la	30,00 €	30,00 €	0,00%
3	CIMETIERE				
1	Concessions Trentenaires - 2/3 Ville & 1/3 CCAS	Unité de 4,76 m²	240,00 €	240,00 €	0,00%
2	Concessions 15 ans - 2/3 Ville & 1/3 CCAS	Unité de 4,76 m²	120,00 €	120,00 €	0,00%
3	Tombe à urnes pour une durée de 30 ans - 2/3 Ville & 1/3 CCAS		165,00 €	165,00 €	0,00%
4	Tombe à urnes pour une durée de 15 ans - 2/3 Ville & 1/3 CCAS		83,00 €	83,00 €	0,00%
5	Plaque d'identification jardin du souvenir	l'unité	50,00 €	50,00 €	0,00%
4	MARCHES				
1	Marché du samedi				
	Marché	le Mètre linéaire	1,50 €	1,55 €	3,33%
	Marché couvert	le Mètre linéaire		1,75 €	
2	Marché du mercredi				
	Marché couvert	le Mètre linéaire	1,50 €	1,50 €	0,00%
	Deux premières participations gratuites				
3	Braderie				
	Braderie été - Droit d'inscription	le Mètre linéaire	2,20 €	2,20 €	0,00%
	Braderie de printemps et d'automne - droit d'inscription	Pour les commerçants présent à minima [(52 jours - 5 jours de congés - N jours fériés)/2] jours dans l'année	Gratuit	Gratuit	
5	Location du chapiteau couvert par jour		75,00 €	75,00 €	0,00%
6	Location du chapiteau couvert par une association à but non lucratif		Gratuit	Gratuit	
5	ACCUEIL / AFFAIRES SCOLAIRES				
1	Salle de Réunion Mairie-Annexe rue des casernes	Par Heure	16,50 €	16,50 €	0,00%
2	Salle de Réception Mairie-Annexe Lion d'Or	Par Heure	33,00 €	33,00 €	0,00%
3	Espace harmonie	Par Heure	33,00 €	33,00 €	0,00%
4	Espace harmonie Réunions publiques de campagne	Par tour de scrutin			
5	Espace harmonie Réunions publiques - mise à disposition d'un agent pour	Forfait	40,00 €	40,00 €	0,00%
6	Espace harmonie Réunions publiques : frais d'installation et de rangement à la	Par heure	40,00 €	40,00 €	0,00%
7	Salle de Classes	Par Heure	15,00 €	15,00 €	0,00%
8	Gymnases scolaires	Par Heure	50,00 €	50,00 €	0,00%
6	MUSEE DE LA LAUB / MAISON DES ARTS				
1	Plein Tarif		2,00 €	2,00 €	0,00%
2	Demi Tarif		1,00 €	1,00 €	0,00%
3	Tarif enfant et tarifs spécifiques sur présentation d'un justificatif	Sonnenhof - Porteur de la carte COTOREP - demandeurs d'emploi - étudiants	Gratuité	Gratuité	
4	Forfait Groupes et Scolaires avec visite guidée incluse	Hors Ecoles primaires de Bischwiller	15,00 €	15,00 €	0,00%
5	Ecoles Primaires de Bischwiller		Gratuité	Gratuité	

TARIFS MUNICIPAUX 2018

N°	NATURE DES TARIFS MUNICIPAUX	Tarifs 2017	TARIFS 2018	Var 18/17	
6	Tarif couplé Laub / Maison des Arts	3,00 €	3,00 €	0,00%	
7	Vente de brochures d'exposition	5,00 €	5,00 €	0,00%	
8	Vente de cartes postales (x4 exemplaires différents)	0,50 €	0,50 €	0,00%	
9	Vente de Livre (titre : Bischwiller 1870-1988)	25,00 €	25,00 €	0,00%	
10	Vente de Livre (titre : Et ils virent un petit cheval)	18,00 €	18,00 €	0,00%	
11	Vente de Livres (titres : L'escadron à moi / Une vie pour une ville / Vie et mort de six appelés)	15,00 €	15,00 €	0,00%	
12	Vente de Livre (titre : D'Jüjkapell)	12,00 €	12,00 €	0,00%	
13	Vente de Livre (titre : La Paroisse Saint Augustin)	10,00 €	10,00 €	0,00%	
14	Vente de Livre (titre : FCB 07 AS)	3,50 €	3,50 €	0,00%	
15	Vente de Livres (titres : Bischwiller et ses généraux / Cité Oberkirch / Filature de crin / Henri Baumer)	3,00 €	3,00 €	0,00%	
16	Vente d'un nécessaire à écrire (produit dérivé au nom des musées de Bischwiller)		4,00 €		
7	OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC				
1	Redevance pour occupation du domaine public à des fins commerciales	le m ² par an quelle que soit la durée effective.	5,00 €	5,00 €	0,00%
2	Messtis	le m ² par jour - jour d'installation et jour de démontage inclus	0,10 €	0,10 €	0,00%
3	Caravanes des forains	par jour et par caravane	- €	1,50 €	
4	Installations foraines hors messtis (cirques, spectacles divers...)	le m ² par jour (mini de perception 15 €) jour d'installation et jour de démontage	0,50 €	0,50 €	0,00%
5	Occupation du domaine public pour travaux (échafaudage, benne, matériaux, etc)	par m ² et par semaine (mini de perception 15 €) - Toute semaine commencée est due.	1,00 €	1,00 €	0,00%
8	SALUBRITE PUBLIQUE				
1	Coût d'enlèvement d'un dépôt illicite d'un sac d'ordures ménagères, d'un carton, etc		150,00 €	150,00 €	0,00%
2	Nettoyage de végétation débordante sur domaine public et/ou nettoyage du caniveau au droit de propriété privée, y compris main d'œuvre, véhicules et évacuation des détritrus.	Par Heure	150,00 €	150,00 €	0,00%
3	Forfait pour nettoyage et vidange des bacs d'ordures ménagères et/ou de tri		- €	150,00 €	
9	AUTRES SERVICES				
1	Photocopie de document noir et blanc	Format A4	0,15 €	0,15 €	0,00%
2	Photocopie de document noir et blanc	Format A3	0,25 €	0,25 €	0,00%
3	Photocopie de document couleur	Format A4	1,00 €	1,00 €	0,00%
4	Photocopie de document couleur	Format A3	1,50 €	1,50 €	0,00%
5	Intervention société télésurveillance (suite à mauvaise manipulation ou non fermeture du système d'alarme par l'occupant) sur les sites équipés		60,00 €	60,00 €	0,00%
6	Copie de DVD en respectant le copyright (sans le support)			10,00 €	

Le Maire est autorisé à fixer, dans la limite de 500 €, dans chaque cas particulier, le prix de facturation des matériaux hors d'usage ou détériorés, location d'outillage et de locaux, droit de place, occupation du domaine public et autres matériels.